

INTEGRATION OU RETRAIT D'UN ASSOCIE

Pièces obligatoires à transmettre :

Tout dossier incomplet ne sera pas traité

Intégration ou retrait d'un associé :

- Acte de cession de parts sociales
- Procès-verbal d'assemblée générale portant agrément de l'intégration ou du retrait d'un associé et modifiant les statuts
- Statuts modifiés,
- Extrait Kbis (**pour les SCM et SCP et en cas de modification de la gérance dans les SEL**)

Pièces spécifiques **SCM** pour intégration d'un associé :

- Règlement intérieur ou liste des dépenses communes avec clé de répartition mis à jour
- Convention d'intégration ou justificatifs de jouissance du matériel et du local pour le nouvel associé

Pièces spécifiques **SEL** pour intégration d'un associé :

- Tout acte portant conditions de travail et rémunération de tous les associés



ORDRE NATIONAL
DES CHIRURGIENS-DENTISTES
CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHÔNE

162, rue Consolat - 13001 MARSEILLE
bouches-du-rhone@oncd.org
www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr
Tél. 04 91 50 12 89 - Fax : 04 91 50 49 56